CAUE de l'Ardèche

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MERCREDI 29 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021;
- Election d'un membre du Conseil d'Administration ;
- Rapport moral du Président et rapport d'activité 2021 ;
- Comptes de l'exercice 2021 et rapport du commissaire aux comptes ;
- Renouvellement mission commissaire aux comptes
- Programme d'actions 2022 ;
- Budget 2022 ;
- Présentation règlement intérieur ;
- Présentation du programme d'orientation 2023/2026 ;
- Questions diverses.

Lors de la première Assemblée générale du 9 juin 2022, le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième Assemblée Générale.
Le 29 juin 2022 à 18 heures, les membres adhérents se sont réunis à la salle des mariages de la mairie de Saint-Priest.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, Maire de Prunet
Guy BOUCHER, adjoint au Maire de Jaujac
Alexandre CANONGE, auditeur GALLO et Associés
Sandrine CHAREYRE, vice-Présidente du CAUE, conseillère départementale, Maire de Saint-Priest
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Francis DOUILLET, vice-Président de SOLIHA Ardèche
Christian FEROUSSIER, Président du CAUE de l'Ardèche, conseiller départemental, Maire de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
Patrick FOURCHEGU, Maire de Boucieu-le-Roi
Hélène LACROIX, adjointe au Maire de la Voulte-sur-Rhône
Laurent MARCE, conseiller départemental, Maire de Talentieux
Marie MERIC, représentante de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

CF

Brigitte MOREL, particulier
Hervé OZIL, administrateur du CAUE
Jean-François THIBON, Maire de Chandolas
Laure VIGNERON, représentante de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Equipe du CAUE de l'Ardèche :
Jérôme DAMOUR, Directeur du CAUE de l'Ardèche
Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil, assurant le secrétariat de séance
Wesley BAUDEZ, infographiste, représentant du personnel
Guylaine MAGNIEZ, conseillère environnement
Jean-Luc PRAS, comptable
Séverine MONDINO, chargée de communication
Hélène PAGE, conseillère, urbaniste
Anaïs PIOLET, conseillère, urbaniste
Aurélia SIMEON, conseillère architecte et urbaniste

ÉTAIENT ABSENTS, EXCUSÉS AVEC POUVOIR

Samuel CARPENTIER, Directeur d'Ardèche Habitat
Jacques CHABAL, Maire du Cheylard
Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche
Michel DI VUOLO, Maire de Faugères
Laurence DUMAS, Maire de Saint-Marcel-les-Annonay
Marie-Christine DURAND, Maire de Lanas
Dominique PALIX, Maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Christelle REYNAUD, Maire d'Andance
Françoise ROCHE, Maire de Mars
Philippe ROUX, Maire de Saint-Etienne-de-Fontbellon
Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture
Frédéric SAUSSET, Maire de Tournon-sur-Rhône
Marc SOUTEYRAND, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche
Karine TAKES, Maire de Beauchastel
Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

ÉTAIENT ABSENTS, EXCUSÉS

David BONNET, Maire de Vion
Philippe DELAPLACETTE, Maire de Champagne
Martine IMBERT, Maire de Saint-Martial
Florine LACROIX, représentant l'Association régionale de la Fédération française du paysage
Pierre LAULAGNET, Maire d'Alba-la-Romaine
Thierry LERMET, Maire de Saint-Désirat
Jean-Yves MEYER, Président de l'Agence de Développement Touristique
Claude MONCOMBLE, Maire de Lussas
Audrey MOROT, chargée de mission habitat Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
Ingrid RICHIOUD, conseillère départementale, adjointe au Maire de Tournon-sur-Rhône
Max TOURVIEILHE, Maire de Vesseaux
Jean-Marc VALLON, Maire de Lamastre
Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France- UDAP de l'Ardèche

Christian FEROUSSIER ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et en excusant les absents.
Il réaffirme la place importante du CAUE dans l'ingénierie départementale et l'importance d'avoir des structures partenaires complémentaires en étant indépendantes.
Il remercie vivement Sandrine CHAREYRE, vice-Présidente du CAUE, Maire de Saint-Priest, d'accueillir l'Assemblée Générale du CAUE et lui passe la parole.
La vice-Présidente est heureuse d'accueillir l'Assemblée générale dans la salle des mariages de Saint-Priest. Elle présente succinctement sa commune et souhaite une bonne Assemblée générale à tous les participants.
Christian FEROUSSIER précise qu'un nouveau directeur en la personne de Jérôme DAMOUR a été recruté en mars 2022 et a pris ses fonctions à temps plein le 2 mai dernier. Il le remercie de son travail et de son expertise.
Il salue aussi les membres l'équipe pour leur professionnalisme, leurs compétences, adaptabilité et implication tout au long de l'année. Il salue les nouveaux membres de l'équipe Jules ABEL, paysagiste et Jean-Luc PRAS, comptable qu'il remercie de son œil bienveillant et de son expertise.
Il remercie le conseil d'administration pour son implication dans la vie du CAUE. Le Président souhaite la mise en place d'une instance plus participative sous forme d'un bureau. Un règlement intérieur sera à valider lors de cette Assemblée générale et au prochain Conseil d'administration ce bureau exécutif sera élu.
Il souligne que l'équipe est confrontée à de nombreuses sollicitations, qui prouvent la reconnaissance du travail accompli par le CAUE et son expertise reconnue.
Une vigilance sur l'état de fatigue de l'équipe est à surveiller suite à de nombreux arrêts maladie, l'absence de direction, la période Covid, l'incertitude sur les actions de sensibilisation, les nombreuses sollicitations des collectivités et le départ d'un salarié. Ont été mis en place des temps d'échanges avec le personnel a minima une fois par trimestre, afin de créer une dynamique d'équipe et apporter des améliorations ou correctifs. Certains postes ont été renforcés. Il faudra réfléchir au calibre donné à la structure dans le futur. Le CAUE répondra aux sollicitations en fonction des moyens techniques et financiers.
Des entretiens collectifs mais aussi individuels seront mis en place avec les salariés pour une répartition du travail et une transversalité, éventuellement un petit séminaire de travail sera organisé à la rentrée pour relancer une dynamique pour un nouveau projet à 4 ans.
Un poste paysagiste a été renouvelé en CDD et un CDD en appui des missions de conseil en urbanisme et architecture a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022. Le poste de comptable a été pourvu suite au départ de Corinne Marzin. L'équipe va se stabiliser et d'ici la fin de l'année une feuille de route, un budget et des moyens humains clairs seront définis.

Compte rendu de l'Assemblée générale du 31 mai 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Election d'un membre du Conseil d'Administration

Deux membres du conseil d'administration sont à élire. Deux candidatures ont été reçues, Mme Brigitte MOREL et Mme Hélène LACROIX.
Christian FEROUSSIER demande s'il n'y a pas d'objections pour un vote à main levée.
Mme Morel et Mme Lacroix se présentent et expliquent brièvement leurs motivations.

Mme Brigitte MOREL et Mme Hélène LACROIX sont élues à l'unanimité des membres présents.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

CF

Le Directeur ajoute qu'il y a un poste vacant sur le collège des professionnels. Il sera proposé au Préfet de l'Ardèche de nommer Célia AUZOU, architecte, qui a fait part de son intérêt pour contribuer à l'activité du CAUE, pour rejoindre le conseil d'administration.
Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Rapport moral du Président et rapport d'activité 2021

Le Président fait lecture du rapport moral.
L'année 2021 a été bien particulière à plus d'un titre.

Les sollicitations des collectivités ont été très nombreuses. La pluridisciplinarité du CAUE a été mobilisée sur des projets conduits à différentes échelles : planification (suivi des PLUi/PLU), feuille de route pour la valorisation de centre de villages et de bourgs, accompagnement de démarches participatives pour des espaces publics de qualité, appui pour la programmation d'aménagement ou de construction de bâtiments publics.
Ces sollicitations sont une reconnaissance de la qualité du travail de toute l'équipe du CAUE de l'Ardèche.
La crise du Covid a grandement influencé l'activité du CAUE et perturbé la mise en œuvre des actions qui étaient prévues.
L'équipe du CAUE s'est adaptée en développant de nouveaux modes d'intervention à l'image des Web Urba Session ou des permanences de conseil architectural organisées tout au long de l'année.
Elle a su répondre aux attentes du territoire ardéchois malgré des difficultés liées au contexte sanitaire et à la réorganisation de l'équipe avec le départ d'un salarié. Le télétravail a été prolongé au-delà des périodes de confinement au rythme d'un jour par semaine dans le cadre d'une période de test 2021/2022.

L'année 2021 a été l'occasion de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme triennal 2018/2020 et d'initier celles proposées dans le cadre du programme d'actions 2021 notamment l'action « Paysages mobilisés ».
Le Président remercie grandement l'équipe pour avoir su répondre avec efficacité à l'ensemble des sollicitations des collectivités et pour avoir poursuivi la mise en œuvre d'actions témoignant des spécificités des missions du CAUE.
L'année 2021 a été également une année de renouvellement des instances du CAUE. Christian FEROUSSIER remercie Dominique PALIX pour son engagement à la tête du CAUE ainsi que les membres du CAUE et du Conseil d'Administration qui ont œuvré à ses côtés.
Le CAUE a un rôle important pour la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire départemental.
Il a des spécificités à valoriser et l'a prouvé tout au long de l'année 2021 : capacité à interroger en amont les projets d'aménagement, compétences techniques pluridisciplinaires mobilisables, accompagnement dans la durée, force de sensibilisation, ...
Son rôle à l'échelle départementale doit être affirmé et encore plus reconnu en collaboration avec tous les partenaires qui interviennent auprès des collectivités notamment en terme d'ingénierie (SDEA, Ardèche Habitat, etc.). Le Président s'y attachera en lien avec les membres du CAUE et notamment le Conseil d'Administration qui sera mobilisé pour l'élaboration d'un nouveau projet d'orientation 2023/2026.

Christian FEROUSSIER remercie les membres du Conseil d'Administration pour lui avoir accordé leur confiance, et Sandrine CHAREYRE pour sa vice Présidence.
Il remercie également les salariés du CAUE pour leur professionnalisme et pour leur engagement dans un travail en transversalité, Corinne MARZIN, comptable, qui a quitté ses fonctions au CAUE en mars 2022, et aussi tous les partenaires du CAUE avec qui il tache d'apporter les réponses les plus adaptées aux enjeux du territoire ardéchois.
Le rapport moral est soumis au vote. Il est validé à l'unanimité des membres présents.

CL

Le rapport d'activités 2021

Sandrine CHAREYRE présente ce rapport.
L'activité du CAUE continue à être tournée vers différents publics. Cela témoigne de son implication forte pour sensibiliser tout azimut à la qualité du cadre de vie.

Sur le graphique présenté, il doit être signalé :

- que 70% du temps des salariés du CAUE est consacré au travail auprès des collectivités (l'ADN du CAUE de l'Ardèche). Ce taux important témoigne des nombreuses sollicitations reçues tout au long de l'année 2021.
- que les actions auprès des particuliers et du grand public concernent près du quart de l'action du CAUE. Les raisons :
    - Maintien des permanences architecturales sur le territoire et en visiopermanences.
    - Poursuite des expositions lorsque les contraintes sanitaires l'ont permis
    - Des nouvelles actions lancées (lieux ordinaires pour beaux projets culturels/Place aux femmes) ou en cours de lancement (action « Paysages mobilisés » déployée en 2022)
- que la cible « jeunes » a été moins touchée en raison des contraintes sanitaires. L'action « Paysages forment la jeunesse » a toutefois pu être mise en œuvre avec succès. L'action VILLAB a également été organisée avec une formule différente répondant aux contraintes sanitaires.
  A retenir que l'équipe a su se mobiliser pour poursuivre le travail avec la jeunesse, une priorité du projet d'orientation 2018/2020
- que le travail de mise en réseau auprès des professionnels ardéchois, et au delà (niveau régional, national) a été conduit depuis 2018 par l'équipe du CAUE. Implication globale de l'équipe moindre sur cet axe mais participation à différents réseaux : Réseau des acteurs de l'urbanisme ardéchois, participation aux travaux de l'UR CAUE, préparation pour 2022 d'actions en direction des professionnels.

Concernant la présentation des actions conduites en 2021, elle propose à Jérôme DAMOUR de faire un tour de piste général des sujets sur lesquels l'équipe du CAUE s'est mobilisée.

Le directeur souligne que 2021 a été l'occasion de poursuivre le programme triennal 2018/2020 et d'initier les actions inscrites dans le programme d'actions 2021 de transition.

- *Les accompagnements aux collectivités*

59 projets ont été accompagnés,
dont Lalevade d'Ardèche, Glun, Saint-Remèze, Saint-Lager-Bressac, Saint-Félicien, qui sont présentés dans le rapport d'activités 2021.

- *Les Urba Sessions*

***Web Urba sessions** organisées sur la thématique « urbanisme et transition » : s'engager dans un urbanisme de transition, bâtir un projet de quartier en Ardèche, mobiliser les outils de maitrise du foncier, concilier patrimoines et urbanisme)*
***Urba session « Projets de territoire à l'heure des transitions»** organisée avec Valérie Jousseaume, géographe, incluant des présentations de démarches d'urbanisme à l'échelle européenne et de démarches inspirantes en Ardèche. Plus de 50 participants ont été présents.*

cf

- *Les paysages forment la jeunesse*

Cette action à destination des collégiens est conduite en partenariat avec le PNR des monts d'Ardèche afin de les sensibiliser à leur cadre de vie, à l'évolution de leur paysage, au vivre-ensemble. Deux collèges ont été accompagnés en 2021 : Lamastre et Les Vans.

- *Ateliers hors les murs*

Pas d'ateliers en 2021.
Le CAUE a participé au projet de recherche HADECOT sur la valorisation de la filière bois avec l'ENSA Grenoble. Un séminaire en Ardèche a eu lieu en juillet 2021 comprenant plusieurs visites dont les thermes de Vals les Bains.

- *Conseils aux particuliers*

Des permanences en visio et en présentiel : 213 rendez-vous ont été assurés, 70 rendez-vous téléphoniques.
Le CAUE constate pour la 2ème année un nombre plus faible de rendez-vous. L'empêchement Covid et la difficulté de projection de l'après expliquent sans doute ces chiffres. Mais la mobilisation des architectes conseillers est encore importante pour les projets de particuliers et quelques bâtiments d'activités professionnelles, avec un temps non négligeable consacré à la recherche et à l'envoi d'informations complémentaires.

- *Cadre de vie, fleurissement, bons plan(t)s :*

Poursuite des visites du comité d'experts.

- *Le Villab :*

Action portée en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche. Elle consiste à faire travailler des étudiants pluridisciplinaires sur les villages de caractère.
L'édition 2021 différente s'est déroulée en visio, seule la restitution a eu lieu en présentiel. Le travail des étudiants a permis de réfléchir à une réécriture de la charte des villages de caractère incluant les enjeux de transition écologique.

- *Exposition*

« tiers lieux d'Ardèche, des lieux peu communs »
photographies d'Alexa Brunet, La table ronde organisée lors du vernissage et les temps d'échange ont été animés.

Jérôme DAMOUR propose de faire un zoom sur deux actions illustrant la capacité du CAUE à mobiliser la participation habitante et qui font le lien avec l'intervention du collectif « Atelier Bivouac » qui sera accueilli en fin d'Assemblée Générale.

St Désirat : Anaïs PIOLET présente cette action. Une méthode d'animation et de travail a été proposée afin que les habitants s'approprient la nouvelle place du village.
Place aux femmes Séverine MONDINO présente cette action qui permet d'étudier et de questionner les espaces publics ruraux sous l'angle du genre. Un colloque s'est tenu en novembre 2021 et 3 résidences à Alba la Romaine, Saint-Julien-d'Intres et Lalevade d'Ardèche sont programmées en 2022.

Comptes de l'exercice 2021 et rapport du commissaire aux comptes

Compte de résultat

Le Président présente le compte de résultat de l'exercice 2021 :

Le total des charges est de : 923 932 euros. Les charges sont divisées en 3 postes : ressources humaines pour : 692 729 euros, frais de fonctionnement pour : 198 378 euros et actions de sensibilisation pour : 32 825 euros.

Le total des recettes est de : 792 916 euros. Les recettes sont reparties sur 3 postes : la part de la taxe départementale affectée pour : 600 000 euros, la participation des collectivités à travers les conventions d'accompagnement et les adhésions pour : 136 549 euros et les autres recettes pour : 56 367 euros, notamment celles que le CAUE va chercher pour financer le programme d'actions.

Il précise quelques points spécifiques :

Sur les dépenses :

Les charges de fonctionnement sont restées globalement stables. Dans une règle de prudence, l'intégration de provisions liée à des recettes incertaines pour un montant de 44 825 euros (conventions non soldées entre 2015 et 2018) et d'ajustements sur la masse salariale explique que ce déficit est supérieur au budget prévisionnel.
Les dépenses liées aux actions ont été inférieures au budget prévisionnel, certaines actions ayant été décalées dans le temps en raison de la crise sanitaire.

Sur les recettes :

La part départementale affectée de la taxe d'aménagement correspond à la convention d'accompagnement en vigueur entre le Département et le CAUE.
Les recettes liées aux conventions sont en hausse (+ 57 837 euros par rapport à 2020) et correspondent notamment aux nombreuses sollicitations des collectivités reçues fin 2020 et tout au long de l'année 2021.
Le montant des adhésions est sensiblement équivalent à 2020 mais en baisse depuis 2018.
Des recettes prévisionnelles liées au programme d'actions n'ont pas été perçues compte tenu du décalage dans le temps de certaines actions qui n'ont pu être complètement engagées ou finalisées.

L'année 2021 s'achève par un résultat négatif de 131 015 €.
Ce déficit, qui était prévu, est compensé par un prélèvement sur le fonds associatif.

Rapport du commissaire aux comptes

Alexandre CANONGE donne lecture du rapport sur les comptes annuels (clos au 31 décembre 2021) qui sont portés à la connaissance des administrateurs et des membres de l'association et du rapport dit spécial (conventions qui pourraient intervenir entre l'association et certaines personnes).
Christian FEROUSSIER soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée et propose d'imputer le résultat déficitaire de l'année au fonds associatif.
Les comptes financiers 2021 sont adoptés à l'unanimité. L'assemblée donne quitus au Président et le résultat déficitaire de l'exercice soit 131 015 euros est affecté au fonds associatif.

Le Président s'attachera à ce qu'un suivi régulier du paiement des conventions soit mis en œuvre à l'avenir pour que les sommes dues par les collectivités soient versées aux moments prévus dans les conventions signées. Une collectivité n'ayant pas vocation a avoir de défaillance de paiement, c'est le suivi qui devra être rigoureux à l'avenir pour que les sommes soient versées.

Renouvellement mission commissaire aux comptes

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale en 2023.

CF

Programme d'actions 2022

Sandrine CHAREYRE présente ce programme d'actions.

Sur l'année 2022 : en matière d'architecture et d'urbanisme, sobriété, innovation, recyclage seront au programme pour conforter l'attractivité de l'Ardèche.
Le CAUE de l'Ardèche a un rôle majeur à jouer pour notre cadre de vie.

Pour 2022, qui est déjà bien engagée, il s'agit :

- de poursuivre les actions prévues dans le cadre du projet d'orientation triennal
- de mettre en œuvre de nouvelles actions « Prend ton caque » ou « Paysages mobilisés »

Elle propose à Jérôme DAMOUR de faire un tour de piste général des sujets sur lesquels l'équipe du CAUE se mobilise.

LES COLLECTIVITES :

Accompagnement des projets locaux (bâtiments publics, espaces publics, documents d'urbanisme, projets de programmation urbaine et espace public)

Nombreuses sollicitations des collectivités sur différentes échelles de projets, mobilisation du CAUE par les démarches petites Villes de Demain.
- continuer à être réactif sur les sollicitations des collectivités et être vigilant concernant la charge de travail afférente
- proposer des démarches participatives quand pertinences et opportunités et autant que possible, un accompagnement pluridisciplinaire du CAUE
- poursuivre l'implication sur les projets territoriaux stratégiques (SCOT, PLUI, Petites Villes de Demain...)
- lancement de la convention relative à la réalisation de l'action « interactions entre l'agriculture et la frange urbaine » issue du plan d'actions de l'Etat en matière de gestion économe du foncier (CP N°1 programmé le 01 juin 2022, restitution février 2023)

Les urba-sessions et réseau départemental des acteurs de l'urbanisme

Poursuite des sessions :
- programme étudié avec le « réseau des acteurs de l'Urbanisme », coordination DDT, PNR, CAUE
Envisager des visites in situ, notamment sur le territoire ardéchois ou proche.
- Webinaires « mobilité « et « habitat léger » organisés au premier semestre 2022 (40 personnes par session en moyenne)
- Voyage d'étude « architecture et photovoltaïque» organisé le 12/05/22.
- Urba session programmées à l'automne, visite de site + session « urbanisme et agriculture » et webinaires en partenariat DDT/AMF

Pour le réseau des acteurs de l'urbanisme :

- co-animation avec le PNR, 2 rencontres techniques par an. Une a eu lieu le 23 juin 2022.
- Intégration des chefs de projet Petites Villes de demain

Végétalisation- cadre de vie. Bons plan(t)s

Visites du Comité d'expert

cf

- visites-conseils au printemps et en été auprès des communes ardéchoises.
- restitution de ces visites lors de rencontres avec élus et techniciens
- accompagnement des communes labellisées « Villes et villages fleuris »
- proposer aux membres de ce réseau et aux élus locaux une journée de formation/sensibilisation (voyage d'étude « terre vivante » le 29 juin qui a été annulé. Sera reporté en 2023

LES JEUNES

Les paysages forment la jeunesse

Pour l'année scolaire 2022-2023, poursuite et fin de cette action partenariale sur le collège de Saint Cirgues en Montagne.
Poursuite des interventions en milieu scolaire à redéfinir en partenariat avec l'Education nationale, le Département (Education Action Culturelle) et le Parc des Monts d'Ardèche.

VILLAB de caractère

Il n'y aura pas de session VILLAB pour l'année universitaire 2022/2023.
Echanges à poursuivre avec l'Agence de Développement Touristique et les élus des villages de caractère pour opportunité de cette action pour les années à venir.

Ateliers d'architecture, d'urbanisme, Hors les Murs

Depuis 2018, accueil d'étudiants d'écoles d'architecture et Institut d'urbanisme sur des problématiques ardéchoises dans le cadre d'un partenariat entre CAUE et parc des monts d'Ardèche (financements Leader).

Fin du programme sur l'année universitaire 2022/2023, dispositif mobilisé sur CDC Bassin d'Aubenas sur le thème de la densité qualitative de l'habitat.

LES PARTICULIERS

Permanences architecturales

Pour 2022, poursuite des visio-permanences (1 ou 2 fois par semaine) et une
fois par mois, des permanences en présentiel sur les parties sud, centre et nord de l'Ardèche (alternance)

Lieux ordinaires pour beaux sujets culturels

Suite au colloque « Places aux femmes » fin 2021 : Lancement d'un appel à partenariat auprès de collectivités pour accueillir en résidence des équipes (« spatialistes », chercheurs, artistes) qui s'immergeront sur un lieu pendant une semaine et formaliseront des préconisations pour faciliter l'utilisation des espaces par/pour tous.

Trois résidences auront lieu : Alba-La-Romaine, Lalevade d'Ardèche, St Julien Boutières

Un hall (grand) ouvert aux partenariats
Expositions dans les locaux du CAUE :

CF

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- Tiers lieux fin 2021
- l'œuvre de l'architecte André Ravéreau (association ALADAR)
- les initiateurs, recueil d'expériences à l'échelle du Massif Central

A venir :
- « Terre de voyage » (musée d'Alba-la-Romaine, Département)
- « Paysages en jeu » (Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional)
- « les espaces naturels sensibles d'Ardèche (Département de l'Ardèche)

APPROCHES TRANVERSALES

Les paysages mobilisés

- 7 rendez-vous ouverts aux Ardéchois, pour les sensibiliser aux interactions entre changement climatique et évolution des paysages. 3 ont déjà eu lieu.

- « appel à photographies » auprès des ardéchois pour qu'ils expriment leur perception de « leurs » paysages du quotidien.

- partenariat engagé avec le monde scientifique (CERMOSEM) pour analyser et restituer les informations recueillies.

Avec les professionnels : des actions à conduire

« Prends ton casque ! » Test à l'automne 2022. Visite construction à Vernosc illustrant les modalités d'accompagnement du CAUE et valorisant une démarche architecturale exemplaire.
Poursuite des 5 à 7 de l'écoconstruction sur le réemploi à l'automne.

Le budget 2022

Le Président présente ce budget qui a été présenté lors du CA du 14 décembre 2021 et mis à jour lors du CA du 30 mai 2022.

- En dépenses :

Pour un total de 956 412 euros, les principaux postes sont les suivants :

- Ressources humaines pour : 744 070 euros

Cette somme sert principalement à financer l'ensemble des salaires et charges de l'équipe technique.
Au delà de l'équipe actuelle, pour faire face aux fortes sollicitations des collectivités tout en maintenant la capacité du CAUE à réaliser ses actions transversales :

- « renfort » en Contrat à Durée Déterminée d'un paysagiste de mars 2022 jusqu'à fin 2022
- Prolongement d'un CDD « architecte-urbaniste » jusqu'à fin 2022

Les dépenses de personnel intègrent l'évolution liée à la convention collective (évolution annuelle du point d'indice), les CDD 2022, le contrat du comptable passé à 24 h/semaine, les augmentation/réduction des temps de travail

OF

- Frais de fonctionnement : 155 342 euros

Relative stabilité par rapport à 2021 avec des frais de fonctionnement maîtrisés. Les points principaux :

  - renouvellement téléphone portable et abonnement (intégration au marché du département pour abonnement, baisse possible du montant des abonnements)
  - fin du paiement du photocopieur

- Programme d'actions : 57 000 euros

Les dépenses liées aux actions correspondent au projet triennal 2018/2020 et à une nouvelle action validée en 2021 « Paysages mobilisés » co-financée par le programme européen LEADER.

Les actions les plus importantes financièrement sont :

  - les paysages mobilisés (15 000 €)
  - Place aux femmes (18 000 €)
  - Les bons plant's (5000 €)
  - Les paysages forment la jeunesse (5000 €)
  - Urba Session (4000 €)
  - « Prends ton casque » (2000 €)
  - Expositions (4000 €)

La plupart des actions sont subventionnées (LEADER). Certaines à solder, les demandes de subventions seront à effectuer.

- En recettes :

Elles s'élèvent à 954 412 euros, leur composition est la suivante :

- 600 000 euros de taxe d'aménagement, (au regard de la convention financière qui lie le CAUE et le Département).
- les conventions signées avec les collectivités en 2021 et début 2022, 85 000 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions et adhésions). Montant proche au réalisé 2021.
- les adhésions, 12 000 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions et adhésions).
- 26 400 € proviennent des subventions liées au programme d'actions.
- 200 835 € prélevés sur la trésorerie du CAUE (et par déclinaison sur son fonds associatif).
  Ce prélèvement, comme pour les années précédentes, est un choix. Il s'agit d'utiliser quand nécessaire cette réserve financière pour conduire les actions qui nous paraissent utiles dont l'accompagnement des collectivités avec un bon niveau qualitatif face aux nombreuses sollicitations.
  Vigilance. Ce prélèvement ne doit pas évoluer vers une ponction pour éponger la « masse salariale » de manière permanente. Alerte : sur ce rythme, fonds associatif épuisé dans 2 ans.

Rappel historique évolution du budget :

En 2016, signature d'une convention pluriannuelle de partenariat financier (2016/2020).
Volonté du Département de réduire le fonds associatif (1 010 179 euros au 31 décembre 2014) et de maintenir un financement annuel du CAUE à hauteur de 600 000 euros.
Une partie de la trésorerie non utilisée par le CAUE d'un montant de 600 000 euros a été transférée pour financer la politique ENS.

Depuis 2018, volonté politique du CAUE de mobiliser le fonds associatif pour conduire de nouvelles actions.

Aujourd'hui, l'équilibre budgétaire est possible avec la mobilisation du fonds associatif. Le Président souligne que cette situation ne peut être pérenne.

Pour **maintenir le niveau qualitatif d'intervention du CAUE** auprès des collectivités et face aux nombreuses sollicitations des collectivités, **nécessité de maintenir une ingénierie a minima au niveau actuel** et **une capacité à co-financer des actions**.

Fin 2022, le fonds associatif du CAUE sera de l'ordre de 193 413 euros. L'objectif est de ne pas descendre en dessous de 200 000 euros.

Il apparaît donc nécessaire de solliciter le Département pour une augmentation de la part de la Taxe d'Aménagement reversée au CAUE.
Le montant à solliciter auprès du Département sera à préciser en tenant compte :
- de l'évolution de la masse salariale depuis 2016 et des frais de fonctionnement.
- de l'ambition légitime qui sera donnée au futur projet stratégique 2023/2026.

En parallèle, la mobilisation d'autres ressources sera à rechercher pour une partie du financement des actions (LEADER, DRAC, DREAL, DEP lignes classiques, etc.).
Cette remobilisation de la Taxe d'Aménagement et d'autres ressources à travers une nouvelle convention 2023/2027 (5 années) devra permettre d'offrir des perspectives au CAUE pour les cinq prochaines années.

Rencontre à prévoir en juillet avec le Département.

Le Président soumet au vote le programme d'actions 2022 et le budget prévisionnel qui l'accompagne.
Pas de remarques, ni d'abstentions.
Le budget et le programme d'actions 2022 sont donc votés à l'unanimité

Présentation règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association doit permettre de bien **clarifier les responsabilités entre prérogatives AG, CA, Bureau, Directeur.**
Conformément à l'article 9 des statuts du CAUE de l'Ardèche, le règlement intérieur **complète et définit les modalités d'application des statuts sans procéder à des modifications statutaires**.
Le règlement intérieur ne modifie pas et ne contredit pas les statuts. Le règlement intérieur s'impose aux membres au même titre que les statuts.

Il vient également compléter certains articles des statuts du CAUE de l'Ardèche rédigés conformément à la loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture et son décret d'application (décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Ce règlement :

- Complète les prérogatives du Conseil d'Administration.
  A noter :
  - *Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'association, dans le cadre des statuts et de l'objet de l'association. Ainsi, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour autoriser tous les actes et toutes les opérations se rattachant à l'objet de l'association, mais ce, dans la limite des missions confiées par l'Assemblée Générale et dans le respect du budget adopté par celle-ci, et dans la limite des pouvoirs qui lui sont attribués par les*

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

CF

statuts ou qui sont attribués aux autres organes (Bureau, Président et Assemblée Générale).
- *Le Conseil d'Administration délègue au Bureau, l'arrêt des comptes, la préparation du budget, la création de postes.*

- Instaure et précise la composition et les attributions du Bureau de l'association.
  A noter :
  - *Le Bureau est composé du Président, d'un ou de deux Vice-Président élus au scrutin secret et de trois membres désignés par le Conseil d'Administration.*
  - *Le Conseil d'Administration procède, lors de sa 1ère séance qui suit l'Assemblée Générale, à l'élection de son Bureau. Les membres sortants du Bureau sont rééligibles.*
  - *Les fonctions de secrétaire et de trésorier sont attribuées, en son sein par le Bureau lui-même.*
  - *Le Bureau prépare les travaux du Conseil d'Administration. Il veille à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration.*
  - *Le Bureau prépare le budget en lien avec le Directeur.*
  - *Le Bureau a tous pouvoirs pour prendre des décisions relevant de la gestion courante de l'association.*
  - *Ainsi, relèvent des pouvoirs du Bureau, la conclusion de contrat avec des prestataires pour le fonctionnement quotidien de l'association ou toutes les questions en matière de droit du travail (la rupture du contrat de travail, le licenciement du personnel, les décisions relatives à l'inaptitude des salariés, l'épargne salariale…).*
  - *Le Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, arrête les comptes de l'exercice écoulé et prépare le budget.*
  - *Le Bureau délègue, par les présents statuts, au Président la signature des actes qu'il a décidé de mettre en œuvre (signature de contrats, actes relatifs à la gestion du personnel,…).*
  - *Le Bureau peut, sur délibération spéciale, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Président.*

- Précise les prérogatives du Président.
  A noter :
  - *Le Président est élu parmi les représentants des collectivités locales, par le Conseil d'Administration. Un ou deux Vice-Présidents sont élus dans les mêmes conditions dont un a la fonction de 1er Vice-Président.*
  - *Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration et du Bureau.*
  - *Il préside toutes les assemblées. En cas d'absence ou maladie, il est remplacé par le 1er vice-Président. Si le 1er vice-Président n'est pas disponible, le second vice-Président le remplace.*
  - *Le Président représente le CAUE dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet, dès lors que la décision a été prise par l'organe compétent (Conseil d'Administration ou Bureau). Il a la signature des décisions prises par le Bureau et/ou par le Conseil d'Administration.*
  - *Le Président prépare notamment l'ordre du jour du Conseil d'Administration.*
  - *Il nomme aux emplois, autorise les embauches en remplacement d'absent ou suite à des départs ainsi que celles nécessaires pour répondre à un accroissement temporaire d'activités.*
  - *Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs aux membres du Bureau ou au Directeur, après autorisation du Conseil d'Administration. Il peut notamment déléguer à ses Vice-Présidents, le pouvoir d'ester en justice.*

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

CF

- *En cas d'absence ou maladie, il peut déléguer à ses Vice-Présidents le pouvoir de signature des actes relevant de l'activité courante du CAUE.*
- *Il établit un rapport annuel d'activité.*

- Précise les prérogatives des vice-Présidents du Conseil d'Administration.
  A noter :
  - *Le ou les Vice-Présidents assistent le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplacent en cas d'empêchement.*

- Précise les prérogatives du secrétaire.
  A noter :
  - *Sur proposition du directeur, Il est chargé de préparer les convocations en accord avec le Président. En relation avec le Directeur, il établit les procès-verbaux des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Il tient le registre prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et assure l'exécution des formalités.*

- Précise les prérogatives du trésorier.
  A noter :
  - *Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Ses pouvoirs peuvent être définis et encadrés lors de sa désignation par le Bureau.*
  - *En lien avec l'expert-comptable, le trésorier établit un rapport sur la situation financière de l'association et le transmet au commissaire aux comptes. Le Trésorier présente le rapport financier à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Le trésorier contrôle les mouvements de trésorerie.*

- Précise le fonctionnement du bureau.
  A noter :
  - *Le Bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, généralement une fois par mois, sur convocation du Président. Tout mode de convocation peut être utilisé.*

- Précise les prérogatives du Directeur.
  A noter :
  - *Le Directeur est nommé par le Président. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.*
  - *Le Directeur est responsable, sous l'autorité du Président et dans le cadre des pouvoirs que celui-ci lui délègue, du bon fonctionnement de l'association.*
  - *Le Directeur a autorité sur l'ensemble du personnel de l'association.*
  - *Le Directeur ne peut pas prendre seul de décision qui engagent l'association au-delà de 2 K€. Toutes décisions supérieures à ce montant devront être autorisées préalablement par le Président ou 1° Vice-Président en cas d'empêchement.*
  - *Le Directeur recrute en accord avec le Président le personnel selon l'organigramme de l'association. Le Directeur ne peut pas créer de postes, la création de postes relevant des pouvoirs du Président.*
  - *Le Directeur est responsable, sous l'autorité du Président et dans le cadre des pouvoirs que celui-ci lui délègue, du bon fonctionnement de l'association. Il donne les directives de travail, organise le travail, exerce tous les pouvoirs de direction réglementaire et disciplinaire.*
  - *Le Directeur présente au Bureau la politique sociale et les objectifs stratégiques.*
  - *Le Directeur établit le budget et le présente au Bureau.*

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr

- *Le Directeur procède au paiement et à la réception de toutes sommes, dès lors que l'engagement a été préalablement validé par l'organe compétent Président ou Vice-Présidents.*

- Précise les prérogatives de l'Assemblée Générale et de l'assemblée Générale extraordinaire.

Le Président souhaite simplifier la gestion au quotidien. Les dépenses au delà de 2000 euros seront soumises à son accord. Il précise que les frais liés à la fonction de Président, vice-Président, secrétaire, trésorier seront remboursés.

Le règlement intérieur est soumis au vote. Il est validé à l'unanimité des membres présents.

Préparation du programme d'orientation 2023/2026

Sandrine CHAREYRE présente ce programme stratégique sur 4 ans qui doit intégrer les éléments suivants :

- **Conforter les missions de base :** conseil aux collectivités, conseil aux particuliers, formations, sensibilisation
- **Finaliser les actions en cours du programme triennal 2018/2020, dont :** Accompagnement des projets locaux, Urba sessions, Actions qualitatives PLUi, Bon plan(t)s Villab, Démarches participatives dans projets locaux, « Paysages forment la jeunesse », « Paysages mobilisés », « Prend ton casque »
- **Inventer de nouvelles actions « phares » :**
  - en développant les partenariats
  - en recherchant les financements (LEADER, DRAC, ANCT, massif central)

Hypothèse :
- **des actions encore plus partenariales, des actions à conduire en interne en mobilisant les compétences de l'équipe.**

Une **élaboration dynamique** avec **méthode participative** :
- en interne (équipe et CA)
- en externe avec les partenaires

3 étapes :

- **Etat des lieux / Diagnostic / Enjeux :**
- Partir des 4 missions CAUE : conseil aux collectivités, conseil aux particuliers, formations, sensibilisation
- S'appuyer sur bilan projet 2018/20 (22 actions évaluées)
- Intégrer les actions en cours + « magasins d'idées » proposés par l'équipe en 2021
- Mobiliser le CA
- Mobiliser les partenaires principaux

- **Définition des objectifs partagés :**
- Des propositions de l'équipe
- Une construction avec CA
- Un partage avec partenaires

CF

- **Ecriture du projet stratégique :**
- Des orientations stratégiques
- Des actions :
    - phasées et budgétées
    - calibrées/ressources humaines
    - mobilisant partenaires
    - Un tableau de bord de suivi et des critères d'évaluation

Le 19 juillet les membres du CA et du CAUE seront mobilisés de 14h à 16h.
Le Président demande si des membres volontaires voudraient faire partie du bureau une fois par mois. Laurence ALLEFRESDE, Brigitte MOREL et Hélène LACROIX se proposent. Il les en remercie. Le prochain CA qui devra valider cette proposition.

Questions diverses

Francis DOUILLET demande qu'au titre de la réciprocité le CAUE désigne un représentant pour siéger au Conseil d'administration de SOLIHA

Dates

- 03 juillet : « Paysages mobilisés » à Roiffieux (thématique « paysage et énergie »)
- 4 juillet : Séminaire des équipes de l'URCAUE
- 13 juillet : colloque Alba la Romaine (thématique spectacle vivant/espace public)
- 27 août : paysages mobilisés à Mars (thématique « ciel étoilé »)
- 24 septembre : paysages mobilisés à St Remèze (thématique « paysages et occupations humaines »)
- un prochain CA courant septembre avec mise en place du bureau

Intervention Atelier Bivouac

Le Directeur émet le souhait de profiter des Assemblées Générales pour partager une action portée par le CAUE ou présenter le travail de professionnels.
Pour la première, une invitation a été transmise au collectif de paysagistes « Atelier BIVOUAC » pour une présentation de leurs travaux.

Le Président remercie l'Atelier Bivouac pour leur présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian FEROUSSIER lève la séance à 20 heures 30 après avoir remercié les personnes présentes à cette Assemblée Générale de leur attention et les invite à partager un moment convivial.

Le Président

Christian FEROUSSIER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex www.caue07.fr
Tél : 04 75 64 36 04 Fax : 04 75 64 01 30 caue-07@wanadoo.fr